



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1613

Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association Comité Bouliste départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2022, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 3 au 6 juin 2022

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1613 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 14 000 EUROS A L'ASSOCIATION COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DU RHONE ET METROPOLE DE LYON, POUR L'ORGANISATION DU TROPHÉE DES CLOS BOULISTES DE LA VILLE DE LYON D'AVRIL A SEPTEMBRE 2022, ET DES TOURNOIS BOULISTES DE PENTECOTE DU 3 AU 6 JUIIN 2022 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité bouliste départemental du Rhône et Métropole de Lyon (CBDRML) organise d'une part, le Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon sur la période d'avril à septembre 2022, et d'autre part, les Tournois Boulistes de Pentecôte du 4 au 6 juin 2022 (108^{ème} édition).

L'association a pour objet le développement de la pratique du sport boules.

Le Trophée des Clos Boulistes permet chaque année de réunir l'ensemble des 24 associations sportives boulistes de Lyon et d'organiser un tournoi convivial dans plusieurs clos lyonnais.

Les différents tournois débuteront en avril et la finale est prévue en septembre avec la présence de 8 équipes.

Pour cette 15^e édition du Trophée des Clos Boulistes, les objectifs de l'association sont :

- l'animation des clos boulistes lyonnais dans les arrondissements ;
- la sauvegarde du jeu de boules traditionnel ;
- la relance du sport boules et la recherche de nouveaux licenciés ;
- et d'attirer le public lyonnais en organisant un tournoi de qualité.

Les tournois boulistes de Pentecôte attirent les meilleures équipes internationales avec, comme objectif principal, le mélange de toutes les catégories hommes et femmes, des plus jeunes aux vétérans, des débutants jusqu'aux élites. L'association attend environ 6 000 joueurs et environ 1 400 équipes.

Pour cette 108^e édition, les compétitions débuteront le samedi et se dérouleront sur plusieurs sites à l'extérieur de Lyon : boulodromes de Champagne au Mont d'Or, Dardilly, Rillieux-la-Pape et Corbas. Les finales auront lieu le lundi sur la Place Bellecour, Lyon 2^e.

Les principaux objectifs de l'association sont :

- d'organiser un tournoi de qualité afin de contribuer à l'augmentation du nombre de participants ;
- de mettre en valeur et promouvoir cette discipline sportive ;
- de rendre la manifestation plus attractive auprès du grand public.

Par ailleurs, les tournois boulistes de Pentecôte contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon compte tenu de l'augmentation des participants venus de Lyon et sa région, de la France entière et même de plusieurs pays étrangers.

L'organisation de ces deux manifestations permet de valoriser la pratique d'une discipline sportive traditionnelle : « la boule lyonnaise ».

En 2020, une subvention de 35 000 euros de la Ville de Lyon a été votée pour l'organisation de ces événements, par la délibération n° 2020/5329 du 27 janvier 2020.

En raison du contexte sanitaire, ces événements ont dû être annulés. Un acompte de 21 000 euros a été versé ; il a été convenu avec l'association que cet acompte serait conservé en prévision des éditions 2021 et que le complément de 14 000 € serait versé en 2021. Ces éditions ayant également été annulées, la subvention n'a pas été versée à l'association.

La demande de l'association pour l'organisation des éditions 2022 de ces événements correspond au complément initialement prévu de la subvention.

En effet, au regard de ce contexte, l'association sollicite cette année une subvention de 14 000 euros pour l'organisation de ces deux événements. Le budget prévisionnel du Trophée des Clos Boulistes est de 10 675 euros, celui des Tournois Boulistes de Pentecôte est de 148 000 euros, soit un budget prévisionnel global de 158 675 euros.

En raison de l'intérêt local que présentent ces manifestations pour la population lyonnaise, au plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 14 000 euros au Comité Bouliste départemental du Rhône et Métropole de Lyon.

Si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de COVID-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de celui-ci.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/5329 du 27 janvier 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/717 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 14 000 euros est allouée au Comité Bouliste départemental du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2022 et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 4 au 6 juin 2022.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET